



Lettre de l'Observatoire des métiers académiques de la science politique

N°1 / janvier 2006

Le recrutement des enseignants-chercheurs en science politique entre 1992 et 2002 : quelques données statistiques et prospectives.

L'objectif de cette note est de présenter une synthèse des données officielles disponibles et accumulées depuis plusieurs années par la Direction des personnels enseignants du Ministère. Ces données permettent à notre discipline de mieux apprécier son évolution récente et contribuent à asseoir ses légitimes revendications en faveur d'une amélioration de la situation présente.

La source principale de cette note est une étude plus globale réalisée par Jean-Richard Cytermann, Marc Bideault, Pasquin Rossi et Loïc Thomas et publiée dans *Educations & Formations* en mars 2004¹. Il n'existe pas pour l'heure d'actualisation de cette enquête qui visait à dessiner les grandes évolutions de la démographie des corps d'enseignants-chercheurs entre 1992 et 2002.

À l'évidence, la période envisagée se caractérise principalement par l'augmentation sensible des effectifs étudiants en France (de l'ordre de + 20 %, augmentation particulièrement marquée jusqu'en 1995-1996). Cette croissance des effectifs étudiants s'est accompagnée par l'ouverture de nouveaux sites d'enseignements supérieurs (dont atteste par exemple la création des IEP de Lille et de Rennes à l'aube de la période considérée ou encore la naissance de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et de son UFR de Sciences juridiques et politiques en 1991). Pour accompagner cette croissance, les effectifs

d'enseignants-chercheurs ont également fortement évolué passant de 29 651 enseignants (titulaires et stagiaires) à 41 288 enseignants, soit une augmentation globale de 39,25 %. Le poids relatif des différentes disciplines est évidemment une variable essentielle à prendre en considération : toutes les disciplines ne profitent pas de la même manière de cette augmentation. Pour ce qui concerne les disciplines juridiques², l'évolution 2002/1992 se traduit par une augmentation supérieure à la moyenne de l'ensemble des disciplines universitaires de l'ordre de **+ 55,66 %** (les effectifs passant de 1 964 à 3 056 enseignants en dix ans). Cette évolution globale situe les disciplines juridiques auxquelles nous restons associées au 7^{ème} rang loin derrière les Sciences et techniques des activités physiques et sportives dont les effectifs étaient très réduits en 1992 (STAPS : + 384,26 %), l'Informatique (+ 90,48 %), les Sciences économiques et de gestion (+ 79,48 %) ou encore les Sciences humaines (+ 66,98 %). Notre taux de progression est toutefois proche de celui des disciplines Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique (+ 56,28 %) et supérieur au groupe disciplinaire Histoire/Géographie (+ 42,25 %), Mathématique (+ 32,22 %)... et loin devant la Physique (11,57 %) ou la Théologie (- 4,92 %). De manière donc générale, notre groupe disciplinaire se situe parmi les 12 sections disciplinaires du CNU qui ont connu une augmentation entre 40 et 60 %. Selon les auteurs de l'enquête, ces évolutions différentielles attestent notamment du "développement de la professionnalisation" (facteur que la récente réforme LMD a largement confirmé pour notre discipline), de l'évolution de "la demande étudiante" (l'attractivité des cursus de notre discipline peut également nous permettre de vérifier cette hypothèse) et de "la résorption des sous-encadrements" notamment importants dans les disciplines juridiques et économiques (qui, on le sait, ont un recours largement prépondérant aux ATER et autres non titulaires). Ce dernier point mérite une analyse plus fine que celle effectuée ici : on sait combien les besoins de notre discipline sont encore importants et que ces effectifs, malgré les gains obtenus, restent très inférieurs aux besoins d'encadrement³. L'actualisation de ces données est délicate en raison de l'absence de compatibilité entre les différentes sources disponibles.

Les annexes statistiques de l'enquête mentionnée permettent toutefois d'affiner cette vue globale et de rendre compte de manière plus précise de l'évolution spécifique des effectifs de notre discipline (en prenant cette fois comme critère de tri les sections disciplinaires du CNU). Entre 1992 et 2002, les effectifs d'enseignants-chercheurs de science politique (i.e. rattaché à la section 04 du CNU) sont passés de 188 à 282 personnes, soit une **augmentation de 50 %** des corps de MCF et de PR. Évolution quantitative qu'il convient de comparer à celles de quelques disciplines proches tant d'un point de vue scientifique qu'institutionnel. Le *tableau A* résume les principales évolutions significatives.

¹ Disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/stateval/revue/revue67/resuef67.htm>.

² On doit ici regretter, comme souvent, que les statistiques disponibles nous associent au Droit et rendent parfois difficile une appréciation plus fine de la situation spécifique à la Science politique

³ Voir ici l'enquête précieuse réalisée en 2004 pour l'AECSP par Loïc Blondiaux et disponible à l'adresse : http://www.aecsp.org/article.php3?id_article=34. Une enquête en cours réalisée par les trois associations de notre discipline (AFSP, AECSP, ANCMSP) devrait permettre de préciser l'importance de la précarisation de l'enseignement supérieur en science politique. Dans l'attente de ses résultats, voir la note de synthèse de la Direction des personnels enseignants du MEN, Enquête sur la situation des personnels enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur (hors disciplines médicales et odontologiques) au cours de l'année 2004-2005, disponible à l'adresse suivante : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/.../nonperm05.pdf>. Depuis 1999, le nombre d'ATER croît à un rythme annuel de 3,2 % et est particulièrement important dans les universités à dominante juridique. À titre indicatif, ils représentent 29,9 % des effectifs totaux à l'IEP de Toulouse (toutes disciplines confondues), 27,6 % à l'IEP de Lille, 25,7 % à l'IEP de Rennes, 22,4 % à l'IEP de Bordeaux, 21,9 % à l'IEP de Paris et 21 % à l'IEP d'Aix-en-Provence. C'est dire le potentiel de recrutement de titulaires dans ces établissements...

Tableau A : Évolution du nombre d'enseignants-chercheurs (PR et MCF titulaires et stagiaires) de l'enseignement supérieur entre 1992 et 2002 (tri par évolution décroissante).

Section CNU	Effectif 1992	Effectif 2002	Évolution 2002/1992
Sciences de gestion	614	1 353	+ 120,36 %
Sciences de l'information et de la communication	278	540	+ 94,24 %
Sociologie, démographie	402	683	+ 69,90 %
Droit privé et sciences criminelles	816	1 362	+ 66,91 %
Sciences économiques	1 077	1 682	+ 56,17 %
Droit public	742	1 141	+ 53,77 %
Science politique	188	282	+ 50 %
Histoire	655	933	+ 42,44 %
Histoire du droit et des institutions	218	271	+ 24,31 %
Philosophie	274	329	+ 20,07 %
Total pour l'ensemble des disciplines	29 651	41 288	+ 39,25 %

Source : J.-R. Cytermann et al., " Recrutement et renouvellement des enseignants-chercheurs : disparités entre établissements et entre disciplines ", *Educations & formations*, 67, mars 2004, p. 68.

À la lecture de ce tableau, la situation récente de la science politique à l'Université paraît déjà plus contrastée. Si l'évolution est globalement positive et résulte de la convergence entre des transformations structurelles (professionnalisation de nos cursus, attractivité de ces derniers...) et des efforts multiples effectués localement sur les sites de développement de notre discipline pour accroître malgré de nombreuses résistances notre périmètre professionnel, les chiffres mentionnés ici attestent que nous continuons à avoir une trajectoire de développement beaucoup moins performante que d'autres disciplines proches⁴. Si nous faisons " mieux " que les historiens, et notamment que les historiens du droit et que les philosophes, notre développement professionnel reste inférieur à celui du Droit public et des sciences économiques pour ne rien dire de celui, obéissant certainement à une logique sociale spécifique, des sciences de gestion. Reste que cette présentation, loin de nous condamner à l'immobilisme, permet d'identifier de manière précise les dossiers qu'il est urgent de d'ouvrir pour rattraper notre retard comparatif. Évoquons les principaux chantiers que les associations de notre discipline doivent ouvrir prioritairement :

- **Évaluation des besoins d'encadrement de notre discipline et de la nécessaire réduction du recours encore largement prépondérant aux enseignants non-titulaires (ATER et vacataires) ;**
- **Réflexion collective sur la professionnalisation des cursus proposés par les politistes, et ce afin de renforcer encore l'attractivité de nos départements et instituts ;**
- **Renforcement de notre reconnaissance en termes d'utilité sociale afin de contribuer à améliorer notre image disciplinaire et sa position relative dans les différents établissements universitaires.**

Ce débat collectif est d'autant plus nécessaire que les perspectives de renouvellement des cadres de l'enseignements supérieurs se précisent. On le sait, les projections effectuées concernant les **départs à la retraite des enseignants-chercheurs** établissement, qu'en moyenne, la moitié des professeurs des

⁴ Une indication peut être fournie à titre provisoire par le dépouillement du célèbre " Cocotier " de la discipline, celui diffusé en 2004 auprès du CNU. Son dépouillement fait apparaître les chiffres suivants : 131 professeurs des Universités et 193 maîtres de conférences y étaient alors rattachés à la section 04 du CNU, soit un total d'enseignants-chercheurs pour la discipline de 324 personnes (soit une progression de l'ordre de 14 % depuis 2002).

Universités et le quart des Maîtres de conférences⁵ partiront à la retraite dans les dix années à venir. Là encore, cette moyenne nationale masque des variations disciplinaires fortes liées tant à la spécificité des modes de recrutement propre à chaque discipline (l'existence d'une agrégation du supérieur ayant pour effet de réduire l'âge moyen du corps des PR) et aux étapes historiques de son développement (récent pour ce qui concerne la science politique française) qu'à la réalité statistique de sa démographie aujourd'hui. Les prévisions établies par le MEN permettent de préciser la situation probable pour la science politique. Le **Tableau B** résume les données principales disponibles.

Tableau B : Effectifs des enseignants-chercheurs de science politique atteignant l'âge de 65 ans de 2003 à 2013.

Statut	Effectifs	Départs 2003	Total des départs entre 2003 et 2013	% de départs entre 2003 et 2013
Professeurs des Universités	119	05	63	53 %
Maîtres de conférences	176	02	40	23 %
Total	295	07	103	Moyenne : 35 %

Source : J.-R. Cytermann et al., " Recrutement et renouvellement des enseignants-chercheurs : disparités entre établissements et entre disciplines ", *Educations & formations*, 67, mars 2004, p. 72.

Avec un **pourcentage moyen de départs à la retraite de 35 %**, le visage de notre discipline sera profondément métamorphosé en désormais moins d'une dizaine d'années. Le fort renouvellement qui affectera les professeurs des Universités (plus de 50 % de recrutements à prévoir si l'on souhaite compenser les départs à la retraite sur la période 2003-2013⁶) jouera un rôle particulier ici en obligeant notamment le ministère à, ouvrir en moyenne une douzaine de postes de PR aux différents concours de recrutement des PR (calcul effectués sur la base d'un recrutement de PR tous les deux ans). Pour les maîtres de conférences, la situation démographique du corps, globalement plus jeune (et notamment en raison de la forte progression de ce corps entre 1992 et 2002), explique que le taux de renouvellement soit moindre. Il est toutefois proche de la moyenne nationale (25 % pour l'ensemble des disciplines). Hors création nouvelle et changement de corps, le flux annuel de recrutement prévisible ne serait ici que de 4 à 5 postes par an pour compenser les départs à la retraite. C'est dire si l'action et la mobilisation de l'ensemble de la communauté des politistes est ici importante pour favoriser un flux annuel de recrutement supérieur. En tendance annuelle, les prévisions évoquées ici permettent d'estimer à une dizaine d'enseignants-chercheurs le nombre de postes libérés par la vague actuelle de départs à la retraite, soit approximativement un **taux de remplacement annuel de 3,5 %**.

En complément de cette rapide synthèse qui ouvre toutefois tout une série de questionnements et d'actions en faveur du renforcement académique de notre discipline, nous proposerons, dans le **tableau C**, un état des lieux statique de la distribution géographique des postes d'enseignants-chercheurs de science politique en 2004.

⁵ Voir ici Marc Bideault, " Les départs à la retraite des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur entre 2004 et 2013 ", *Educations & formations*, 68, mai 2004, p. 59-63. Voir aussi, du même auteur, " Les départs à la retraite des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur entre 2003 et 2012 ", *Educations & formations*, 64, juillet-décembre 2002, p. 75-79. Ces deux notes sont disponibles sur le site du MEN.

⁶ Le taux de départ à la retraite des PR de science politique se situe proche de la moyenne nationale qui s'établit à 55 %.

Tableau C : Effectifs d'enseignants-chercheurs de science politique titulaires affectés aux établissements d'enseignement supérieurs français en 2004.

Lieu d'affectation	Nombre de postes de PR	Nombre de postes de MCF	Total
IEP d'Aix-en-Provence	06	03	09
IEP de Bordeaux	06	03	09
IEP de Grenoble	08	09	17
IEP de Lille	03	04	07
IEP de Lyon	05	05	10
IEP de Paris	13	02	15
IEP de Rennes	02	01	03
IEP de Strasbourg	03	06	09
IEP de Toulouse	02	03	05
Université Aix-Marseille II	/	03	03
Université Aix-Marseille III	01	/	01
Université d'Amiens	04	07	11
Université d'Angers	/	02	02
Université Antilles-Guyanne	03	04	07
Université Bordeaux IV	01	02	03
Université de Bourgogne	01	04	05
Université de Brest	01	/	01
Université de Cergy	01	02	03
Université de Clermont-Ferrand I	02	02	04
Université de Corse	/	01	01
Université d'Evry	/	01	01
Université Haute-Alsace	/	01	01
Université Grenoble II	02	01	03
Université Grenoble III	/	01	01
Université Le Havre	/	01	01
Université Lille II	04	07	11
Université du Littoral	/	01	01
Université Lyon II	03	03 (?)	06
Université Lyon III	01	01	02
Université Marne-la-Vallée	/	01	01
Université Montpellier I	04	03	07
Université Montpellier III	/	03	03
Université de La Rochelle	01	02	03
Université Nancy II	01	05	06
Université de Nantes	01	03	04
Université de Nice	02	04	06
Université Paris I	13	18	31
Université Paris II	07	03	10
Université Paris III	01	02	03
Université Paris V	02	02	04
Université Paris VII	01	/	01
Université Paris VIII	02	13	15
Université Paris IX	03	06	09
Université Paris X	06	08	14
Université Paris XII	01	/	01
Université Paris XIII	/	05	05
Université de Pau	/	04	04
Université de Perpignan	/	05	05
Université de Poitiers	01	02	03
Université de Reims	01	02	03
Université Rennes I	04	04	08
Université Rennes II	/	02	02
Université de la Réunion	/	01	01
Université de Rouen	/	02	02
Université de St-Etienne	01	/	01
Université Strasbourg III (hors IEP)	/	03	03
Université Toulouse I (hors IEP)	02	05	07
Université de Tours	/	03	03
Université de Versailles Saint-Quentin	05	04	09
Total	131	193	324

Source : Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche,
Tableau de classement au 31-12-2003 du personnel enseignement titulaire, Section 04, 2004.

Note rédigée par Yves Déloye (AFSP).